



Organisation Mondiale Contre la Torture

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

« Il ne faut pas oublier que tout commence par la torture d'une personne, par des mauvais traitements infligés à un être humain, par la violation des droits d'un seul individu. Ces violations individuelles ouvrent la porte à une escalade des abus, conduisant parfois à l'impensable que sont les génocides ou autres violations à large échelle. Il est donc impératif et essentiel de lutter contre la torture, sous toutes ses formes. »

Kofi Annan, Président de la Fondation de soutien à l'OMCT

INDEX

Avant-propos du Secrétaire général	3
Les activités de l'OMCT en 2007	
Programme Campagnes d'urgence	4
Programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture	6
Programme Droits économiques, sociaux et culturels	7
Programme Droits de l'enfant	8
Programme Violence contre les femmes	9
Programme Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme	10
Programme Organes de traités des Nations Unies	11
OMCT Europe	12
La Fondation de soutien à l'OMCT	13
Les comptes annuels	14
Etat de fortune au 31 décembre 2007	15
Comptes de dépenses et recettes	16
Les donateurs de l'OMCT	17
Les organes de l'OMCT	18
Les publications de l'OMCT	20
Contact	

Avant-propos : le rôle crucial de l'OMCT en 2007

Si l'année 2007 a une fois de plus été marquée par l'augmentation des violences perpétrées à travers le monde, l'engagement de l'OMCT dans la lutte contre la torture s'est avéré crucial, tant en matière d'aide concrète aux victimes que de prévention et promotion globale des droits fondamentaux.

Forte de son vaste réseau de collaboration, - représenté par plus de 280 ONG de promotion des droits de l'homme réparties dans le monde -, l'OMCT a poursuivi avec succès la réalisation de ses 7 programmes spécifiques et ciblés, permettant une approche globale de la lutte contre la torture et tout traitement cruel, inhumain ou dégradant. Menant des actions à la fois de prévention, d'information, de dénonciation et d'aide aux victimes, l'OMCT mène son combat contre les violations des droits de l'homme entraînant un risque de torture, de détention arbitraire, d'exécution sommaire ou encore de disparition forcée. Tout au long de 2007, plus de 600 interventions (sous forme d'appels urgents, de lettres aux autorités, de communiqués de presse, etc.) ont ainsi été diffusées en faveur de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. De nombreuses victimes ont également été assistées médicalement, socialement et/ou juridiquement tandis que les actions en faveur des défenseurs des droits de l'homme se sont intensifiées.

Les efforts de l'OMCT restent toutefois plus que jamais indispensables. En effet, si le XXème siècle a vu la condamnation absolue de la torture, le XXIème siècle commence quant à lui avec un phénomène préoccupant, révélé depuis le 11 septembre 2001, à savoir la tendance dans certains pays occidentaux à admettre les pratiques de torture comme étant légalement acceptables. En effet, si la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ci-après la Convention contre la torture) établit l'interdiction absolue de ces pratiques, elle les qualifie différemment. Divers gouvernements tentent alors de contourner et d'interpréter cette définition internationale afin de justifier certaines méthodes. Cette évolution est préoccupante, car elle ramène un certain relativisme et une érosion de la prohibition de la torture, remettant en cause son caractère absolu au nom notamment de différences culturelles. La Déclaration de Vienne de 1993, en réaffirmant l'universalité des droits, a réaffirmé que les différentes cultures ne peuvent pas relativiser les droits de l'homme. Or aujourd'hui ce sont ceux qui se sont battus à Vienne pour faire passer cette Déclaration qui sont en train de relativiser la prohibition absolue de la torture, sous couvert du droit à la sécurité ou de la lutte contre le terrorisme.

Inquiète de la montée et de l'ampleur de ce phénomène à forte connotation politique et culturelle, l'OMCT entend non seulement poursuivre mais également renforcer son combat pour éradiquer ce fléau mondial qu'est la torture, un fléau pourtant interdit par la Convention des Nations Unies depuis 1984, et éviter ainsi que ne soient remis en question les résultats obtenus ces dernières décennies.

Eric Sottas – Secrétaire général de l'OMCT

Les activités de l'OMCT en 2007

1. Programme Campagnes d'urgence

Au cœur des actions de l'OMCT, ce programme a pour objectif de réagir le plus rapidement possible à des cas de torture et autres formes de violence concernant des victimes autres que celles défendues dans le cadre des programmes thématiques de l'organisation à savoir les femmes, les enfants et les défenseurs des droits de l'homme.

Cette réaction s'effectue par la *diffusion d'interventions urgentes* (appels, lettres, communiqués de presse) à des destinataires ciblés. Reposant sur l'information soumise par les membres du réseau SOS-Torture, ce programme poursuit en outre un objectif à plus long terme : lutter contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de tels actes et obtenir des réparations adéquates pour les victimes.

Dans le cadre de ce programme, l'OMCT a diffusé en 2007 plus de 150 appels urgents concernant des interventions dans un total de 37 pays couvrant l'Asie, l'Afrique, l'Europe centrale, l'Amérique Centrale et l'Amérique Latine. Ces appels ont permis en premier lieu de mobiliser la communauté internationale ainsi que l'opinion publique face aux violations des droits de l'homme perpétrées dans ces pays, tout en constituant une base d'information très utile notamment pour les ONG actives sur le terrain ainsi que les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme. L'OMCT a également diffusé 34 communiqués de presse et mené 19 communications bilatérales avec les autorités locales concernant certains cas spécifiques.

En outre, les campagnes d'urgence en 2007 ont facilité le quotidien de nombreuses victimes emprisonnées, permettant d'une part la libération de certaines personnes et d'autre part le transfert de prisonniers exposés à un risque de torture élevé dans des lieux de détention plus sûrs. Dans ces lieux, les prisonniers ont également pu avoir accès à un contact avec leur avocat et leur famille.

Consciente de l'importance du suivi des dossiers, l'OMCT a intensifié en 2007 ses contacts avec les ONG sur le terrain pour relancer et obtenir des nouvelles sur les cas dénoncés dans ses interventions urgentes. Sur ce point, l'OMCT travaille en étroite collaboration avec différents mécanismes des Nations Unies, notamment le Rapporteur spécial sur la torture ou le Groupe de travail sur les disparitions forcées.

En parallèle, l'organisation a développé la recherche de nouvelles sources d'information fiables en Asie, Afrique et Amérique Latine tout en renforçant ses liens avec les sources existantes. Ces contacts se sont faits à travers les missions sur le terrain réalisées par les différents responsables de programme de l'OMCT mais aussi par l'organisation à Genève

de séminaires de formation à l'attention des ONG locales sur les Procédures Spéciales¹ des Nations Unies ou sur la soumission de plaintes individuelles auprès des Comités² des Nations Unies concernés.

*« Nous avons la joie de vous annoncer la libération de A. Gómez et nous vous adressons nos sincères remerciements pour ce travail conjoint. Sans la solidarité internationale et celle de l'OMCT, cela n'aurait pas été possible. »
Centre de Droits Humains, Mexique, octobre 2007.*

¹ Mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies établis pour traiter des problématiques liées aux droits de l'homme par pays ou par thème (par exemple, Rapporteur spécial sur la torture).

² Mécanismes établis par les traités internationaux des droits de l'homme pour veiller à leur application (par exemple, Comité contre la torture).

2. Programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture

L'OMCT est la seule organisation à fournir aux hommes, femmes et enfants victimes de torture une première assistance immédiate, qu'elle soit médicale, juridique et/ou sociale, et qui s'avère souvent cruciale pour la réhabilitation de la victime. Grâce au réseau SOS-Torture, l'OMCT est à même d'identifier et de vérifier les demandes d'assistance d'urgence qui lui sont adressées et d'octroyer dans des délais très brefs le soutien nécessaire.

En 2007, 111 victimes de torture, soit un total de 81 cas ont été assistées par l'OMCT dans plus de 25 pays (nota bene : un cas peut englober plusieurs victimes et différents types de soutien). Les violations dont ont été victimes les individus concernés relèvent toutes directement ou indirectement de l'article 1 de la Convention des Nations Unies contre la torture, et sont le fait d'agents de l'Etat, à savoir des gardiens, des agents chargés de faire respecter l'ordre public, des soldats ou encore des paramilitaires.

Dans le cadre de son approche globale du fléau qu'est la torture, l'OMCT considère cette assistance comme partie intégrante de la lutte en faveur du respect des droits de l'homme et non pas comme une simple mesure humanitaire destinée à soulager la souffrance humaine. Au-delà de soins physiques et psychologiques, la victime doit pouvoir obtenir réparation pour les torts subis. *L'assistance englobe donc les notions de réhabilitation, compensation adéquate, réintégration dans la société et condamnation des auteurs.*

C'est ainsi qu'en 2007, l'OMCT s'est attelée à renforcer le combat contre l'impunité des individus qui pratiquent la torture au sein de leur pays. A titre d'exemple, en septembre 2007, l'OMCT a apporté son soutien financier afin de permettre au Chili l'ouverture du procès contre l'ex-président péruvien Alberto Fujimori pour crimes contre l'humanité. Grâce à l'intervention de l'OMCT, trois victimes ont pu se rendre sur place avec leurs avocats afin de témoigner.

En octobre 2007, l'OMCT a également affirmé sa solidarité avec les défenseurs des droits de l'homme en Russie et accepté de participer à une conférence organisée en hommage à la journaliste assassinée Anna Politkovskaya. Cette conférence n'a malheureusement pas pu avoir lieu, les fonds destinés à l'organisation de cet événement ayant été bloqués par les autorités du pays en représailles à ses activités de défense des droits de l'homme.

Dans chaque cas, l'intervention de l'OMCT s'est avérée cruciale et efficace, la situation des victimes ayant été améliorée, tant sur le plan médical (récupération physique et psychologique) qu'au niveau social ou légal. Grâce au soutien de l'OMCT, des victimes ont ainsi pu obtenir l'asile politique ou encore éviter d'être renvoyées dans leur pays où elles risquaient à nouveaux d'être victimes de torture.

3. Programme Droits économiques, sociaux et culturels

Ce programme a pour objectif de protéger les individus et les groupes contre la torture et autres violations graves des droits de l'homme en identifiant et en agissant sur les causes économiques, sociales et culturelles de ces actes. Pour ce faire, l'OMCT œuvre afin de mettre en lumière les liens qui existent entre ces violations et la pauvreté, les inégalités sociales et les discriminations.

Ce programme comprend la diffusion d'interventions urgentes, afin de stopper ou de prévenir des actions impliquant des violations des droits économiques, sociaux et culturels menant à des actes de torture ou à un degré élevé de risque de torture. Ces interventions sont envoyées aux gouvernements, institutions internationales, entreprises etc. Elles peuvent concerner plusieurs dizaines voire milliers de victimes à la fois.

En 2007, 12 interventions ont ainsi été diffusées, en faveur notamment de villageois indiens violemment harcelés alors qu'ils protestaient contre une ferme aquatique illégale menaçant leur santé, ou encore à l'encontre d'un projet de mine de charbon au Bangladesh qui risquait d'affecter la vie de près de 500'000 personnes et d'obliger des communautés indigènes entières à abandonner leurs terres et leurs maisons. Des cas d'arrestations arbitraires de manifestants ou d'expulsion et d'expropriation avec violence ont également été dénoncés. Tous les cas font l'objet d'un suivi régulier de la part de l'OMCT.

Dans le cadre de ce programme, l'OMCT vise à soutenir et former les ONG locales, tout en facilitant les échanges d'expériences entre elles. L'OMCT cible principalement les ONG de lutte contre la torture mais aussi celles en rapport avec les domaines économiques, sociaux et culturels, notamment en lien avec les droits des femmes et des enfants afin de mettre sur pied un réseau d'ONG actives dans ce domaine.

En 2007, l'OMCT en collaboration avec les ONG locales, s'est fortement impliquée dans l'organisation de conférences, séminaires régionaux etc., ainsi que dans la diffusion de rapports et d'informations relatives à ce sujet auprès de ses différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les échos ont été plus que positifs, plusieurs interventions de l'OMCT ayant constitué une base solide pour l'élaboration de recommandations ciblées.

En parallèle, le programme travaille à la mise sur pied d'une base de données permettant de recueillir les témoignages, expériences, données statistiques et autres informations au niveau international, afin de permettre aux partenaires de l'OMCT d'identifier les causes sociales, économiques et culturelles de la torture ainsi que les meilleurs moyens d'actions. Un grand travail préparatoire et de planification a été effectué en 2007, pour permettre la poursuite du développement de cette base de données en 2008.

4. Programme Droits de l'enfant

Ce programme, créé en 1991, vise à protéger les enfants contre la torture et toute autre forme de violence, et à assurer la mise en pratique de leurs droits par les Etats qui ont ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1989.

En 2007 l'OMCT a diffusé un total de 25 appels urgents, dont 17 sont conjoints à d'autres programmes de l'OMCT tels que les Campagnes d'Urgence ou la Violence contre les femmes. Ces 25 appels concernaient 71 enfants (55 garçons et 16 filles) victimes de torture dans 8 pays dont le Soudan, l'Egypte, l'Equateur ou encore le Mexique.

Les appels urgents diffusés en 2007 ont suscité une forte réaction de la communauté internationale, et ont abouti à plusieurs interventions menées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

En outre, plusieurs lettres bilatérales ont été émises prévenant les autorités de la République Démocratique du Congo, où des cas de détention arbitraire d'enfants ont été constatés. L'Inde a également été alertée sur une série de violences, menaces et mauvais traitements perpétrés sur des enfants dans la région de l'Ouest du Bengale.

Le réseau SOS-Torture a également mis en évidence 7 cas de violences infantiles au Népal. Parmi elles, trois viols impunis, l'arrestation, la détention et la torture de 11 enfants et enfin le recrutement forcé d'enfants par les Maoïstes malgré la signature d'un accord de paix avec le gouvernement. Enfin, des violations manifestes ont été commises à l'encontre d'enfants en Colombie, dont des menaces de mort, disparitions forcées, tortures ou exécutions sommaires.

Le programme a aussi contribué à 4 rapports alternatifs de l'OMCT soumis au Comité contre la torture (Benin et Ouzbékistan) et au Comité des droits de l'homme (Zambie et Madagascar), en y intégrant la problématique des droits de l'enfant dans ces pays, notamment au niveau pénal. Ces rapports ont fortement inspiré les recommandations des Comités.

Enfin, les efforts menés depuis près de 10 ans par l'OMCT et d'autres ONG pour la mise en place d'un mécanisme spécial de protection des enfants ont abouti en novembre 2007 avec l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée Générale d'une résolution demandant un Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

L'OMCT a par ailleurs réalisé plusieurs missions sur le terrain en 2007, rencontrant les victimes, les associations ainsi que les autorités concernées afin d'obtenir des informations de première main et de présenter ainsi aux experts membres des Comités des Nations Unies une évaluation objective et documentée de la situation des enfants avec pour finalité une amélioration de leur protection.

5. Programme Violence contre les femmes

L'objectif de ce programme est clair : protéger les femmes victimes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que de toute autre forme de violations graves tels que le viol ou la violence domestique. Le respect et la promotion des droits fondamentaux des femmes doit donc être assuré, au même titre que ceux des hommes.

La diffusion d'appels urgents est l'une des premières phases de la protection des victimes. L'OMCT cherche dans un deuxième temps à obtenir réparation pour les victimes. Dans le cadre de ce programme, 17 appels urgents, 6 interventions bilatérales et 3 communiqués de presse ont ainsi été diffusés en 2007 sur les cas très concrets de 40 femmes et jeunes filles dans 13 pays différents. Un grand nombre de ces cas concernent le viol et autres formes de violences sexuelles, un type de torture malheureusement très répandu à l'encontre des femmes.

Depuis plusieurs années, l'OMCT est confrontée à un défi majeur : le suivi des cas identifiés. Alors que les échanges entre l'OMCT, les organisations locales, les autorités européennes et les Nations Unies sont fréquents, le contact avec les victimes demeure très difficile. Dans certaines sociétés, les victimes de viol sont souvent menacées d'expulsion, d'inculpation pour adultère ou voient leur vie fortement mise en danger.

L'impact de l'OMCT est ici fondamental et les exemples concrets ne manquent pas. En témoignent les résultats obtenus suite à diverses missions réalisées sur le terrain. Ainsi, au Soudan, une sentence de lapidation de deux femmes a pu être reportée en Cour d'appel grâce à une résolution urgente votée par le Parlement Européen. L'intervention urgente de l'OMCT a également permis à une femme nigériane victime de trafic humain de ne pas être extradée vers son pays d'origine mais de trouver asile en Grèce, où les procédures criminelles à l'encontre des trafiquants ont été enclenchées.

Reste que la diffusion large et globale des appels urgents de l'OMCT a été démontrée comme efficace pour permettre la reconnaissance des droits de ces femmes auprès des autorités locales.

Ces actions permettent de créer un mouvement global de sensibilisation et de solidarité autour de cette problématique, les membres du réseau SOS-Torture fournissant au Secrétariat international de plus en plus d'information pour identifier et analyser les causes et conséquences de la violence contre les femmes. Le programme encourage également les ONG de lutte en faveur des droits des femmes à préparer et présenter leurs contributions dans le cadre des rapports alternatifs soumis au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme.

"Mon ami m'a parlé de vos efforts soutenus pour aider ma fille Grenada, qui a subi des tortures pendant ses 4 années d'emprisonnement. Grenada a maintenant été libérée. Les traces de torture sont encore visibles sur son corps mais je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait" - la mère d'une victime en Syrie

6. Programme Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Dans les années 90, il est apparu que les individus et organismes actifs dans la défense des droits de l'homme devenaient une cible de choix de nombreux régimes répressifs. En 1997, l'OMCT s'est associée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme pour créer un programme commun afin de protéger concrètement les défenseurs des droits de l'homme contre le harcèlement.

Baptisé « Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme », ce programme joue le rôle d'un système d'alerte international. Par le biais d'appels urgents, de communications bilatérales et de communiqués de presse, il mobilise la communauté internationale à agir contre la répression dont font l'objet les défenseurs. L'Observatoire fournit également une assistance matérielle au défenseur se trouvant confronté à une situation dangereuse.

En 2007, 271 appels urgents ont ainsi été diffusés tandis que des missions internationales d'enquête et d'observation judiciaire ont été menées sur le terrain. Au total, 6 défenseurs des droits de l'homme ont en outre reçu une assistance matérielle. Des défenseurs actifs en République du Congo et menacés quotidiennement ont ainsi pu quitter momentanément le pays afin de trouver un endroit sécurisé où se ressourcer. D'autres ont pu avec leur famille fuir définitivement le pays devenu trop risqué (Rwanda, Ouzbékistan).

Dans la majorité des cas, les missions internationales ont également un fort impact. En Algérie, par exemple, la présence d'une mission d'observation menée en avril 2007 lors d'un procès incriminant deux avocats des droits de l'homme a permis à ces défenseurs d'être relâchés.

L'Observatoire s'est en 2007 une nouvelle fois attelé à dénoncer la répression des voix dissidentes dans plusieurs pays dont la Russie, le Zimbabwe ou encore la Colombie. Cette forme de répression affiche une certaine croissance depuis plusieurs années.

Ajoutées à ces missions, des activités de lobbying permettent de renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme. Outil idéal de sensibilisation du public et des médias, le rapport annuel de l'Observatoire suscite chaque année une forte mobilisation.

Projet Parrains-Marraines : «Défendre les défenseurs»

L'année 2007 aura été marquée par la collaboration entre l'OMCT et le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) et le lancement en décembre 2007, d'un programme intitulé « Défendre les défenseurs », dont l'objectif est d'impliquer une personnalité suisse dans le parrainage d'un/e défenseur des droits de l'homme. Au total, 12 célébrités du monde de la politique, du cinéma, du spectacle ou des médias ont accepté de contribuer à ce parrainage, soutenant la défense des droits de l'homme dans une dizaine de pays dont la Chine, la Russie, le Brésil ou le Mexique.

7. Programme Organes de traités des Nations Unies

Ce programme a pour objectif de suivre les engagements internationaux des Etats relatifs aux instruments des droits de l'homme. Complémentaire à d'autres programmes de l'OMCT, il facilite l'accès des victimes et des ONG locales aux mécanismes intergouvernementaux tels que le Comité contre la Torture ou le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

La mise en œuvre de ce programme s'effectue par le biais de la rédaction de rapports sur les violations des droits de l'homme ainsi que la mise en œuvre de missions préparatoires et de suivi sur le terrain. En 2007, 4 rapports alternatifs sur la situation au Bénin, en Zambie, à Madagascar et en Ouzbékistan ont ainsi été préparés en collaboration avec les acteurs locaux et soumis au Comité contre la Torture ainsi qu'au Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Ce programme comporte aussi la soumission de plaintes individuelles à ces deux mêmes Comités. Ce dispositif permet aux victimes de torture d'obtenir justice au plan international, faute d'avoir vu leurs droits reconnus au plan national.

Cinq plaintes individuelles ont été ainsi soumises en 2007. Parmi elles, trois cas de torture et disparition en Côte d'Ivoire. Ces plaintes ont été déposées devant le Comité des droits de l'homme en novembre 2007 et incluaient la dénonciation de la politique d'amnistie des violations des droits de l'homme pendant la dernière guerre civile, une politique prônée par le gouvernement de Laurent G'bagbo. L'OMCT s'est également impliquée dans la préparation de la plainte individuelle d'un immigré nigérian victime en Grèce de torture par électrochocs.

En 2007, des missions préparatoires ont été effectuées à Madagascar, en Zambie, Azerbaïdjan, Indonésie et au Kazakhstan. Des missions de suivi se sont déroulées au Togo, au Burundi et à Madagascar afin de s'assurer de la mise en œuvre effectives des recommandations adoptées par les Comités, en veillant à ce que la société civile, les autorités nationales et les médias soient impliqués.

En 2007 l'OMCT a organisé à Genève deux ateliers de travail en lien avec les plaintes individuelles, afin d'aider les ONG actives sur le terrain à actionner les différents mécanismes d'intervention de façon adéquate et ainsi venir en aide aux victimes le plus rapidement possible. Ces ateliers ont permis aux participants d'échanger leur expérience sur le terrain et de bénéficier de contributions de qualité par des experts en droits de l'homme, des académiciens ou encore de collaborateurs des Nations Unies. Ces formations se sont basées sur le 4^{ème} tome des guides de l'OMCT « Quel recours pour les victimes de torture ? » publié en 2007 et envoyé à tous les membres du réseau SOS-Torture.

OMCT-Europe

Fondée à Lyon en 1997, et basée aujourd'hui à Bruxelles, l'OMCT-Europe représente l'OMCT auprès de l'Union européenne (UE) et constitue le lien avec les instances européennes. Son rôle est de soutenir et de mettre en œuvre les mandats du Secrétariat international au niveau européen et à plaider pour une politique européenne des droits de l'homme plus cohérente et plus efficace.

Pour cela, l'OMCT-Europe milite à l'interne en faveur de l'intégration, par l'UE, des différentes normes internationales en matière de droits de l'homme. En parallèle, elle évalue les politiques externes de l'UE pour s'assurer qu'elles reconnaissent de façon cohérente le respect des droits de l'homme, et la lutte contre la torture en particulier, comme étant un des fondements essentiels de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'OMCT-Europe assure ainsi la diffusion régulière et rapide des informations, analyses et publications du Secrétariat International auprès des personnes pertinentes au sein de l'UE. En retour, le bureau de Bruxelles maintient l'équipe de Genève ainsi que tous les membres du réseau SOS-Torture informés des principaux événements, développements et politiques des institutions européennes par le biais d'une newsletter hebdomadaire.

En 2007, l'OMCT-Europe a assuré le suivi de l'étude réalisée par l'OMCT conjointement avec l'experte indépendante Anna-Lena Svensson McCarthy sur la *mise en œuvre des Lignes Directrices Torture*. Présentée au Parlement Européen en juin 2007, l'étude a été très bien accueillie par les institutions européennes. Le Conseil de l'UE a notamment décidé d'entamer une révision de ces Lignes directrices et a invité l'OMCT à présenter directement aux membres du Groupe « Droits de l'Homme » du Conseil de l'UE (COHOM) les résultats de l'étude et ses recommandations pour améliorer leur mise en œuvre.

L'OMCT-Europe a également activement promu la série de guides juridiques publiés par l'OMCT, auprès des partenaires de Bruxelles, des acteurs-clés de l'Union et lors de rencontres individuelles avec des activistes de droits humains de différents pays.

La thématique des *Défenseurs des droits humains* a été particulièrement mise en avant en 2007, notamment auprès du Conseil de l'Europe. L'OMCT-Europe a joué un rôle très important pour l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur les défenseurs des droits de l'homme et la nomination d'un Rapporteur de l'Assemblée qui devra soumettre son rapport en 2008.

Enfin, suite à l'adoption du nouvel *Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme*, qui finance de nombreux projets sur le terrain, le bureau européen de l'OMCT a participé aux réunions de consultations pour la mise en œuvre pratique de cet instrument, et défendu les deux aspects fondamentaux pour l'OMCT, à savoir une approche intégrée et holistique de la lutte contre la torture, et le financement d'activités de soutien et de protection d'urgences aux défenseurs des droits de l'homme.

La Fondation de soutien à l'OMCT

La Fondation de soutien à l'OMCT a été créée en 2003 à Genève à la demande de certains donateurs importants qui préféraient que leurs dons soient recueillis par une fondation soumise au contrôle du Service de surveillance des fondations du canton de Genève. Les donations en faveur de la Fondation permettent de créer progressivement un capital dont les intérêts assureraient un financement complémentaire essentiel pour les activités de l'OMCT. En tant que Fondation de droit suisse, elle bénéficie des exonérations les plus larges de la part des autorités fiscales du pays.

La Fondation peut collecter des fonds auprès de personnes physiques et morales pour lui permettre d'accroître son patrimoine en vue de pouvoir soutenir efficacement l'OMCT. Les ressources de la Fondation sont fournies par :

- les revenus et le cas échéant, le capital de ses avoirs,
- les dons, legs et autres libéralités.

Le capital de la Fondation est destiné à assurer un fond de réserve pour l'OMCT. Son utilisation pour l'un ou l'autre des programmes de l'Organisation est décidée par le Conseil de la Fondation, selon les besoins et au cas par cas. Selon l'article 3 de ses Statuts, la Fondation de soutien à l'OMCT vise à « promouvoir et soutenir les activités de l'OMCT. La Fondation n'intervient pas dans la définition et la mise en œuvre de la politique et des programmes de l'OMCT ».

La Fondation de soutien à l'OMCT est administrée par le Conseil de Fondation, qui compte aujourd'hui un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et 3 membres.

*L'année 2007 a été marquée par la nomination de **Kofi Annan**, ancien Secrétaire général des Nations Unies, à la tête du Conseil de fondation. L'engagement de Kofi Annan pour la défense et la promotion des droits de l'homme est un fait établi depuis longtemps. En acceptant de devenir Président de la Fondation de soutien à l'OMCT, il souhaite, selon ses dires, montrer sa détermination à agir personnellement et soutenir le travail de l'Organisation, qu'il a suivi depuis de nombreuses années.*

Comptes annuels

MARCEL LAUPER - EXPERT COMPTABLE  - GENÈVE

RAPPORT du vérificateur des comptes
à l'attention du Conseil exécutif de

L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE - SOS TORTURE

Conformément au mandat que votre Conseil a bien voulu nous confier, nous avons vérifié les comptes annuels 2007 arrêtés au 31 décembre 2007.

Nous avons constaté la concordance de l'état de fortune et du compte de dépenses et recettes avec la comptabilité tenue avec exactitude.

L'exercice dégage un excédent de dépenses de CHF 15'517.69. Nous confirmons le bien fondé des actifs de CHF 1'823'553.43.

En conclusion, nous vous proposons l'approbation des comptes qui vous sont soumis.

L'organe de révision :


MARCEL LAUPER

Genève, le 20 mars 2008

ANNEXE : Etat de fortune au 31 décembre 2007 et
Compte de recettes et dépenses 2007

1. Etat de Fortune au 31 décembre 2007

Etat de Fortune au	31.12.2007	31.12.2006
	CHF	CHF
<u>Actif</u>		
Caisses	2'605.84	873.50
Comptes de chèques postaux	51'419.42	114'049.52
Banques	1'482'573.04	1'001'695.32
	<hr/>	<hr/>
	1'536'598.30	1'116'618.34
Contributeurs	208'083.14	251'064.36
Frais payés d'avance	78'871.99	140'656.06
	<hr/>	<hr/>
	1'823'553.43	1'508'338.76
 <u>Passif</u>		
Subventions reçues d'avance	551'677.18	396'041.93
Créanciers	624'588.92	53'362.49
Frais échus	127'805.02	475'034.55
	<hr/>	<hr/>
	1'304'071.12	924'438.97
Provisions pour activités spécifiques	535'000.00	490'000.00
Recettes différées		162'718.25
	<hr/>	<hr/>
	1'839'071.12	1'577'157.22
 <u>Déficit</u>		
Déficit reporté	68'818.46	14'945.81
Attribution de la Fondation de soutien pour couverture du déficit	-68'818.46	
Excédent des dépenses	15'517.69	53'872.65
	<hr/>	<hr/>
	15'517.69	68'818.46

2. Comptes de dépenses et recettes au 31 décembre 2007

	2007	2006
	CHF	CHF
RECETTES	3'338'633.24	3'120'936.50
Cotisations des membres du réseau	1'270.40	5'145.54
Dons « Club des Cent »	21'000.00	53'500.00
Contributions privées	508'071.11	229'096.25
Soirée cinéma/ Bridge / Vernissage	0.00	145'168.38
Bulletins et produits divers	14'209.37	15'870.05
Subventions fédérales, cantonales et communales	95'225.50	87'400.00
Subventions gouvernementales européennes	637'733.77	743'265.99
Subventions de fondations et autres	276'379.70	294'965.60
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	294'610.50	293'143.94
Droits de l'enfant	136'086.39	65'574.07
Violence contre les femmes	93'835.32	95'776.21
Défenseurs des droits de l'homme/Observatoire	180'842.00	132'226.00
Droits économiques, sociaux et culturels	541'134.02	0.00
Organes des traités des Nations Unies	372'842.56	872'304.47
Campagnes d'urgence	93'750.00	68'750.00
Conférence internationale	71'642.60	0.00
Contribution spéciale pour audit	0.00	18'750.00
DEPENSES	-3'377'532.99	-3'187'356.53
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	306'558.34	304'548.02
Droits de l'enfant	217'244.61	265'895.46
Violence contre les femmes	210'720.46	161'809.97
Défenseurs des droits de l'homme/Observatoire	273'080.23	289'708.76
Droits économiques, sociaux et culturels	697'784.73	225'666.30
Organes des traités des Nations Unies	613'751.81	1'453'681.71
Campagnes d'urgence	201'452.30	209'436.43
Formation	15'832.41	21'522.75
Extensions	268'214.38	27'822.71
Promotion	272'497.54	148'550.72
Evénements spéciaux et imprévisibles	98'277.33	73'610.76
Conférence internationale	202'118.85	0.00
Divers	0.00	5'102.94
Résultat avant intérêts créanciers et autres produits	-39'899.75	-66'420.03
Intérêts créanciers et autres produits	23'382.06	12'547.38
Intérêts créanciers	18'386.46	10'340.38
Autres produits	4'995.60	2'207.00
EXCEDENT DES DEPENSES	-15'517.69	-53'872.65

Genève, le 17 mars 2008

Donateurs de l'OMCT

Subventions non-gouvernementales	Subventions gouvernementales
Caritas Suisse	Suisse
Comité Catholique contre la Faim et pour le développement	Espagne
Diakonisches Werk	Finlande
Fondation Greendale	France
Fondation Oak	Liechtenstein
Fondation Karl Popper	Pays-Bas
Fondation Oxfam Novib	Suède
Fondation Tides	
Misereor	
Loterie Romande	

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales
Commission Européenne
Fonds des Nations Unies pour les victimes de la torture

Subventions Cantonales (Suisse)	Subventions communales (Suisse)
Genève	Bienne
Nidwald	Choulex
Schaffouse	Lancy
Schwyz	Erlenbach
	Lausanne
	Le Sentier
	Meinier
	Sion
	Troinex
	Winterthur
	Yverdon-les-Bains
	Zermatt
	Zug

Autres

Cotisations des membres du réseau SOS-Torture

Dons privés

L'OMCT adresse ses sincères remerciements à tous les particuliers, institutions et gouvernements pour leur soutien et leur générosité.

Organes de l'OMCT

CONSEIL EXECUTIF

Président	Olivier Mach
Vice-Présidents	Yves Berthelot José Domingo Dougan Beaca
Trésorier	Anthony Travis
Membres	Anna Dioni Jose Burle de Figueiredo Elisabeth Reusse-Decrey Christine Sayegh Denis von der Weid

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Afrique

Madeleine Afite, *Cameroun*
Innocent Chukwuma, *Nigéria*
Aminata Dieye, *Sénégal*
Osman Hummida, *Soudan*
Guillaume Ngefa, *RDC*

Asie

Joseph Gatia, *Inde*
Elisabeth Protacio Marcelino, *Inde*
Ravi Nair, *Philippines*
Khalida Salimi, *Pakistan*

Amérique Latine

Ernesto Alayza Mujica, *Pérou*
Helio Bicudo, *Brésil*
Alberto Leon Gomez, *Colombie*

Europe

Panayote Elias Dimitras, *Grèce*
Nazmi Gür, *Turquie*
Hélène Jaffe, *France*
Tinatin Khidasheli, *Georgie*
Frauke Seidensticker, *Allemagne*

Moyen orient et Magrheb

Hasan Moosa, *Bahreïn*
Radhia Nasraoui, *Tunisie*
Lea Tsemel, *Israël*

Amérique du Nord

Al Bronstein, *USA*

CONSEIL CONSULTATIF

Susanna Agnelli	Asbjorn Eide	Rodolfo Stavenhagen
Francis Blanchard	Kurt Furgler	Desmond Tutu
Edouard Brunner	Konrad Ginther	Liliane Uchtenhagen
Bernard Comby	Fritz Honnegger	Jacques Vernet
Hans Danelius	Peter Jankovitsch	Joseph Voyame
Leandro Despouy	Louis Joinet	Amos Wako
Alexis Dipanda Mouelle	Lea Levin	Simone Weil
Toine van Dongen	Bent Sorensen	Laurie Wisberg

FONDATION DE SOUTIEN A L'OMCT

Président

Kofi Annan

Vice-Président

Pierre de Senarclens

Secrétaire

Olivier Mach

Membres

Yves Berthelot

Jean Bonna

François-Michel Ormond

SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'OMCT

Secrétaire général

Eric Sottas

Comptabilité

Marc Aebersold, Société NDC

Secrétaire générale adjointe

Anne-Laurence Lacroix

Directrices exécutives adjointes

Isabelle Vila, dès le 1.09.07

Laurence Levrat-Pictet, dès le 1.09.07

Programme Campagnes d'urgence

Responsable : Alexandra Kossin

Clemencia Devia Suarez

Programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture

Responsable : Anne-Laurence Lacroix

Programme Droits de l'enfant

Responsable : Cécile Grasso Trochu

Programme Violence contre les femmes

Responsable : Marianna Duarte

Programme Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Responsable : Delphine Reculeau

Programme Organes de traités des Nations Unies

Responsable : Patrick Mützenberg

Conseiller juridique : Boris Wijkström

Programme Droits Economiques, sociaux et culturels (DESC)

Responsable : Tom McCarthy

Chargés de projets :

Michael Miller, dès le 13.06.07

et Francesca Restifo, dès le 01.10.07

Chargée de mission

Yaël Reinharz Hazan

Site Internet

Sebastien Courvoisier

Administration

Dorothea Hoehtker

Kurt Hofstetter

Informatique

Alain Gross

OMCT-EUROPE

Coordinatrice européenne

Laetitia Sedou

Publications et rapports en 2007

1. Programme Droits de l'enfant

Rapports alternatifs soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

- *Droits de l'enfant en Georgie* – soumis en 2007, publié en 2007, anglais
- *Droits de l'enfant au Bénin* – soumis en 2006, publié en 2007, français
- *Droits de l'enfant au Chili* – soumis en 2006, publié en 2007, espagnol
- *Droits de l'enfant au Kenya* – soumis en 2006, publiés en 2007, anglais

2. Programme Violence contre les femmes

Rapports alternatifs soumis au Comité contre la torture des Nations Unies

- *Violations of Women's Rights in Japan* – soumis en 2007, sera publié en 2008 en anglais et japonais.
- *State Violence against Women in Mexico: The San Salvador Atenco Case* – soumis en 2006, publié en 2007, espagnol.

3. Programme Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

- *L'obstination du témoignage* - Rapport annuel 2006 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme – mars 2007, français, anglais, espagnol, arabe, russe.
- *Claiming Rights, Claiming Justice: A Guidebook on Women Human Rights Defenders* - anglais.

4. Programme Organes de traités des Nations Unies

Rapports alternatifs soumis au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies

- *La situation des droits de l'homme à Madagascar* – soumis et publié en 2007, français
- *La situation des droits de l'homme au Bénin* – soumis en 2007, sera publié en 2008
- *La situation des droits de l'homme en Ouzbékistan*– soumis en 2007, sera publié en 2008
- *La situation des droits de l'homme en Zambie*– soumis en 2007, sera publié en 2008

5. Rapports de mission

- *Vietnam, Twelve human rights defenders have the floor* - avril 2007, anglais.
- *Colombia, Las tinieblas de la impunidad, muerte y persecución a los defensores de derechos humanos* – juillet 2007, espagnol.

CONTACT

OMCT- Secrétariat International

8, rue du Vieux-Billard
Case Postale, 21
1211 Genève 8
Suisse

Téléphone : +41 22 809 49 39
Fax : +41 22 809 49 29
Email : omct@omct.org
Site Internet : www.omct.org

Compte postal

Genève, CCP 12-5500-1

Comptes bancaires

UBS SA, Genève, Suisse
Agence du Rhône, Case postale 2600,
1211 Genève 2
Compte N° 279.C8106675.0
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH91 0027 9279 C810 6675 0
Swift Code: UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & Cie
Rue de la Corraterie 11,
1211 Genève 11, Suisse
Compte n°: 88515.00
Titulaire : OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH25 08760 00000 88515 00
Swift Code: LOCYCHGG

OMCT-Europe

19, rue du Marteau
1000 Bruxelles
Belgique

Téléphone/Fax : +32 2 218 37 19
Email : l.sedou@euro.omct.org
Site Internet : www.omct.org

Fondation de soutien à l'OMCT

c/o OMCT
8, rue du Vieux-Billard
Case Postale, 21
1211 Genève 8
Suisse

Téléphone : + 41 22 809 52 40
Fax : + 41 22 809 49 29
Email : fondationdesoutien@omct.org

Compte bancaire

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & Cie
Rue de la Corraterie 11, 1211 Genève 11
Numéro de compte : 44333.00
Titulaire: Fondation de soutien à l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT)
IBAN: CH49 0876 000000 44333 00
Swift Code: LOCYCHGG



OMCT- Secrétariat International

8, rue du Vieux-Billard
Case Postale, 21
1211 Genève 8
Suisse

Téléphone :	+41 22 809 49 39
Fax :	+41 22 809 49 29
Email :	omct@omct.org
Site Internet :	www.omct.org